

Thème : Avocats juniors : performance et productivité

Date : Vendredi 16 avril 2021 de 9h30 à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Disposer des outils nécessaires pour affronter les principales problématiques dans la mise en oeuvre du savoir juridique*
- *Savoir mettre en valeur ses compétences techniques*
- *Développer sa productivité*
- *Comprendre le mécanisme de la satisfaction client*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

1. L'entretien client

- Méthodologie de questionnement pour obtenir les informations nécessaires au traitement du dossier
- Reformulation pour valider l'intervention juridique à proposer

2. L'optimisation du traitement de dossiers

- Préparation, élaboration d'une stratégie, prise d'écritures, négocier et plaider

3. Le contrat de collaboration

- Le rôle d'un collaborateur
- Quelques clés pour évoluer

➤ **Moyens pédagogiques :** Apport théorique de techniques et méthodes, exercices d'application individuels ou en groupe et études de cas pratiques

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Béatrice BOURBON, Formatrice au sein de l'Institut de développement en organisation et management juridique

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.